



Service des Archives

Tél. : 05.46.92.35.95/Poste : 26.30

Fax : 05.46.92.54.41

c.janin@ville-saintes.fr

Saintes, le **17 MAI 2013**

NALO

Monsieur COUSIN Pascal

N. Réf : CJ/A2013-1726

Affaire suivie par Claire JANIN

Objet : Demande d'accès aux documents administratifs relatifs aux pigeons

Monsieur,

Par courriers des 21 et 30 avril 2013, vous nous demandez l'accès aux relevés du piégeur et un document provenant de sa main sur la méthode de mise à mort des pigeons.

La Commune s'emploie à contrôler la démographie des pigeons dans le respect du cadre réglementaire avec une volonté de préserver la ville, ses bâtiments publics ou privés, les espaces urbains et les habitants des nuisances connues générées par une trop grande population de nos amis bizets.

Le piégeur ne fait que mettre en œuvre la politique municipale en la matière.

Cet agent a été agréé par arrêté ministériel du 23 mai 1984 – Article 6, n°17-1463 délivré le 1^{er} décembre 2004 par le Préfet de Charente-Maritime. Il a obtenu son examen à la Fédération de chasse sise à Saint Julien L'Escap (17).

S'agissant du mode opératoire, celui-ci est très simple.

Il consiste en la pose de piège (cages agréées). Elles sont désormais au nombre de 6 (13 en 2009). Ces pièges bénéficient d'un numéro d'agrément et sont relevés tous les jours du lundi au vendredi par le seul piégeur.

Les pigeons sont ensuite euthanasiés rapidement et sans souffrance. Ils sont enfin remis à un équarrisseur.

Lors des absences du piégeur (congés, week-end, maladie), les pièges sont détendus (debout ou cliquetés/levés, c'est-à-dire que le pigeon peut librement entrer et sortir).

En 2009, la ville comptait 13 pièges et capturait 5582 pigeons.

Depuis, à la demande des élus, le nombre de pièges est réduit à 6. En 2010, 1229 pigeons ont été prélevés entre janvier et avril.

Ville de Saintes

Hôtel de ville

square André-Maudet

Boîte Postale 319

17107 Saintes cedex

Tél : 05 46 92 34 45

Fax : 05 46 92 54 41

www.ville-saintes.fr

.../...

Toute correspondance doit être impersonnellement adressée au maire de Saintes



De mai 2010 à janvier 2012, le piégeur était absent. En 2012, les 6 pièges ont permis la capture de 2572 pigeons. Nous sommes donc loin des chiffres que vous annoncez.

Vous constatez que les actions municipales restent mesurées, transparentes et respectueuses. D'ailleurs les pigeons saintais sont toujours présents sur la ville. Dans les prochaines années et dans le cadre du classement de la zone de la Palu en Réserve naturelle régionale, il peut être envisagé le déploiement de pigeonnier permettant une action complémentaire et différente du mode opératoire actuel. La problématique de la régulation de cette population n'étant pas spécifique à la ville de Saintes, la réflexion reste à mener sur un territoire plus vaste en lien avec la communauté d'agglomération.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Joël CARDIN,
Maire-adjoint délégué à la Gestion Urbaine de Proximité



Ville de Saintes

Hôtel de ville
square André-Maudet
Boîte Postale 319
17107 Saintes cedex
Tél : 05 46 92 34 45
Fax : 05 46 92 54 41
www.ville-saintes.fr

Copie :

- Services municipaux : Cabinet du Maire, Gestion urbaine de proximité

Toute correspondance doit être impersonnellement adressée au maire de Saintes